FICHE N° : II.1.1 GT1

Restaurer et planter des arbres-têtards

OBJECTIF GÉNÉRAL : II. Protection des espèces
OBJECTIF PARTICULIER : 1. Protection de la flore

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

Les arbres taillés en têtards font parties de nos paysages. Les vieux arbres têtards font partie des habitats protégés par la Loi de 1973. Depuis quelques décennies, ils ne sont plus entretenus et il y a peu de nouvelles plantations. Faute d'entretien, le poids des branches provoquent l'éclatement du tronc et, bien souvent, cela entraîne la mort de l'arbre. Pourtant ces arbres sont très intéressants au point de vue biodiversité. Ils accueillent de nombreuses espèces animales et végétales et fongiques, dont certaines sont protégées.

INTERÊT AU NIVEAU DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

L'entretien des arbres taillés en têtard permettra de sauvegarder cette biodiversité particulière et la plantation de la pérenniser. C'est le 5ème objectif prioritaire de l'étude du réseau.

INTERÊT AU NIVEAU DE LA SENSIBILISATION

Le contact avec les propriétaires privés permettra d'attirer leur attention sur les avantages d'entretenir ou de planter des têtards. Cette action pourra être mise en évidence lors d'activités « nature » organisées dans la commune.

CALENDRIER ET ETAPES DE RÉALISATION

CT

- Faire un inventaire des arbres nécessitant un entretien.
- Attirer l'attention des propriétaires privés.
- Faire des tailles d'entretien pour les têtards sur les terrains communaux.
- Inscrire des plus intéressants sur la liste des arbres remarquables.
- Repérer les zones où l'on pourrait planter des arbres destinés à être taillés en têtard. Dans le courant de l'hiver, récolter des branches (saules) et les planter aux endroits retenus.

PARTENAIRE(S)

Responsable du projet :
Partenaire PCDN :

Asbl NOCTUA (www.noctua.org) :
ASBL Les bocages : conseils et expertise

PUBLIC CIBLE

Tout public

LOCALISATION

Tout le territoire de la commune, en particulier les fonds de vallées. Les sites potentiels sont à recenser. Les sites connus sont :

- Site de l'Ermitage (travail effectué en 2014).

PROMOTION/PUBLICITÉ

Membres PCDN, Journal A 'scrienn', courriel,…

ESTIMATION BUDGETAIRE ET SOURCE DE FINANCEMENT

La taille d'un têtard par un professionnel est d'environ 80,00 EUR HTVA.

Le bois récupéré peut être une source de revenu.

Journée de l'arbre, appel à projet de la province du brabant wallon, subside pour l'entretien et la plantation d'arbres aux particuliers

FICHE N° : II.1.2 GT1

Friche à Jasione proche du cimetière de Wauthier-Braine

OBJECTIF GÉNÉRAL : II. Protection des espèces
OBJECTIF PARTICULIER : 1. Protection de la flore

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

Protéger sur le long terme la flore exceptionnelle de cette friche.

INTERÊT AU NIVEAU DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

La jasione se développe principalement sur le haut du talus, dans la tournière installée en bordure de champ.

INTERÊT AU NIVEAU DE LA SENSIBILISATION

Attirer l'attention des riverains et des promeneurs sur la valeur exceptionnelle de ce site.

CALENDRIER ET ETAPES DE RÉALISATION

CT

« Afin de préserver l'intérêt de la zone :

- *informer l'exploitant agricole, et maintenir la tournière ;*
- *évacuer les déchets verts entreposés à proximité, interdire tout nouveau dépôt, contrôler et sanctionner au besoin en cas de récidive ;*
- *l'utilisation d'une partie de l'espace par des VTT ou moto n'est pas incompatible avec la préservation et le développement de l'intérêt de la zone, pour autant que les cheminements soient définis et que les utilisateurs ne s'en écartent pas ;*
- *le talus a tendance à se boiser rapidement : prévoir un débroussaillage et un recépage de certains arbres ; éventuellement, suivant les espèces, en traiter certains en têtards, à entretenir par la suite. » Voir étude du réseau écologique.*

PARTENAIRE(S)

Partenaire PCDN

PUBLIC CIBLE

/

LOCALISATION

Friche proche du cimetière de Wauthier-Braine

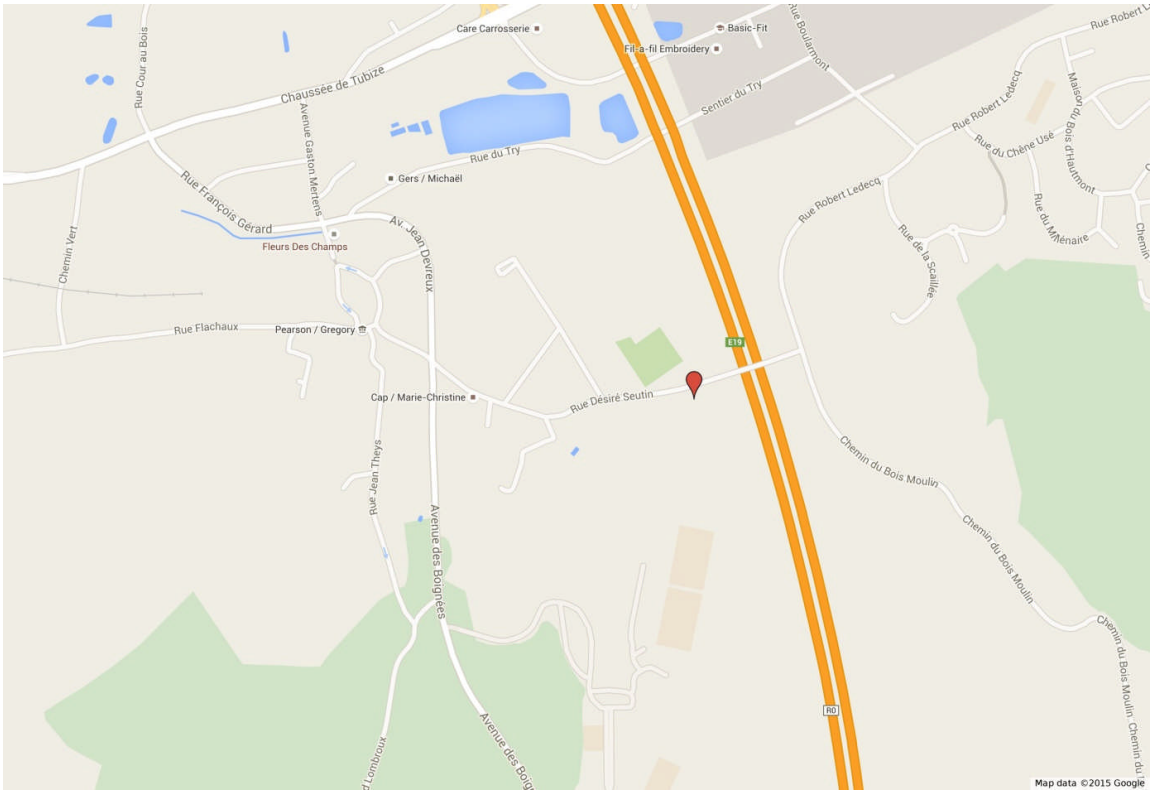

PROMOTION/PUBLICITÉ

Membres PCDN, Journal A ‘scrienn’, courriel,…

ESTIMATION BUDGETAIRE

A déterminer.

FICHE N° : II.1.3 GT1

Talus à Jasione rue de la Clairière

OBJECTIF GÉNÉRAL : II. Protection des espèces
OBJECTIF PARTICULIER : 1. Protection de la flore

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

Protéger sur le long terme la flore exceptionnelle de ce talus.

INTERÊT AU NIVEAU DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

La jasione (et autres espèces de milieux sableux, notamment des insectes) est présente en plusieurs endroits de part et d'autre de la rue, aussi bien devant des parcelles bâties que de non encore bâties.

INTERÊT AU NIVEAU DE LA SENSIBILISATION

Attirer l'attention des riverains et des promeneurs sur la valeur exceptionnelle de ce site.

CALENDRIER ET ETAPES DE RÉALISATION

CT

« Afin de préserver ce talus :

- *informer les riverains et propriétaires de l'intérêt des milieux naturels présents sur les talus ;*
- *déterminer précisément la limite de l'espace public ;*
- *quel que soit le propriétaire des talus, mettre en place une gestion qui préserve l'intérêt du milieu : pas d'herbicides, pas de remaniement des sols, fauche tardive en évitant de broyer les sols, pas de plantations ni de semis ; définir qui assure cette gestion : la commune ou le riverain. »* Voir étude du réseau écologique.

PARTENAIRE(S)

Partenaire PCDN
Responsable : Commune

PUBLIC CIBLE

Riverains et promeneurs

LOCALISATION

Talus rue de la Clairière

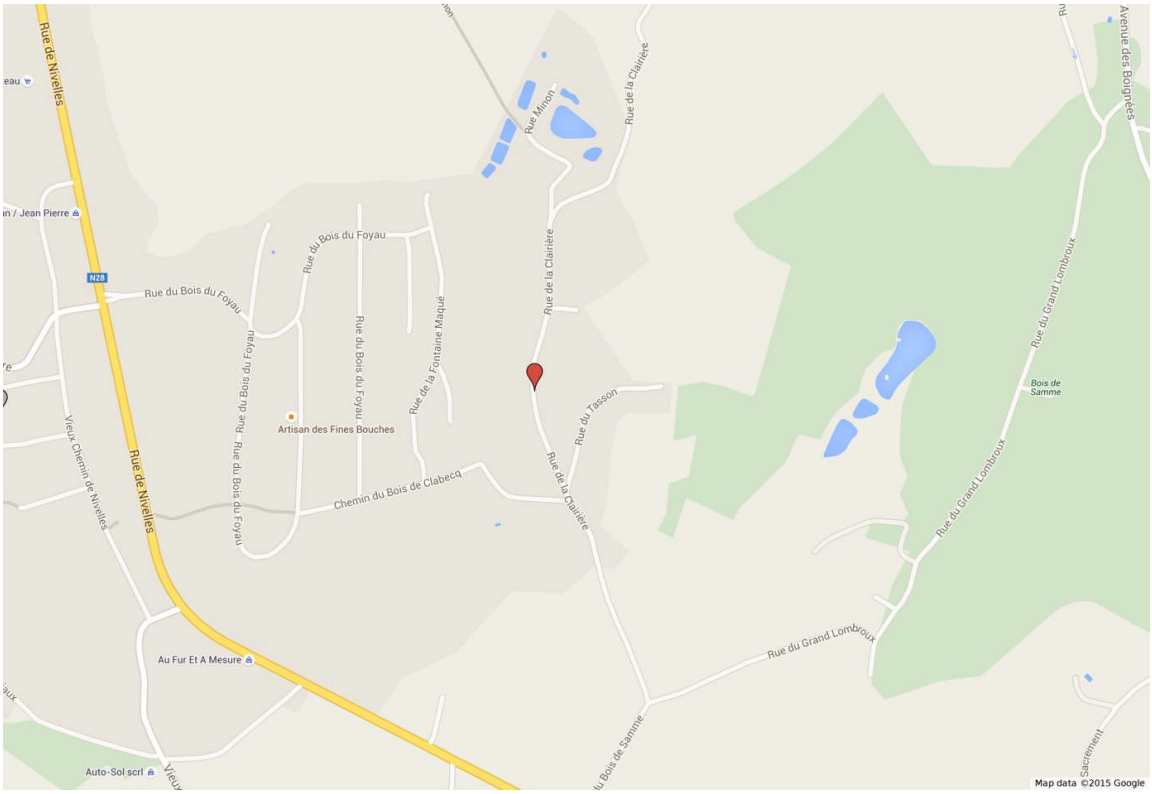

PROMOTION/PUBLICITÉ

Membres PCDN, Journal A ‘scrienn’, courriel,…

ESTIMATION BUDGETAIRE

A déterminer.

FICHE N° : II.1.4 GT1

Friche à Jasione de la pelouse de la Grande Bruyère

OBJECTIF GÉNÉRAL : II. Protection des espèces
OBJECTIF PARTICULIER : 1. Protection de la flore

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

Protéger sur le long terme la flore exceptionnelle de cette friche.

INTERÊT AU NIVEAU DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

La pelouse derrière la plaine de jeux de la rue de la Grande Bruyère de Braine-le-Château, située au sein d'un lotissement occupant le versant sableux à l'est de la vallée de l'Ermitage, comporte une végétation remarquable de pelouse rase sur sable, sur une surface d'environ 35 ares. Une telle surface d'un seul tenant en Brabant wallon est devenue exceptionnelle. On y trouve entre autres : la téesdalie à tige nue (annexe 6b, rare en BW), la jasione des montagnes (liste rouge, en danger), le pied-d'oiseau délicat (rare en BW), le céraiste des sables (assez rare), la porcelle enracinée, la piloselle, etc…

INTERÊT AU NIVEAU DE LA SENSIBILISATION

Attirer l'attention des riverains et des promeneurs sur la valeur exceptionnelle de ce site.

CALENDRIER ET ETAPES DE RÉALISATION

CT

Réaliser un plan de gestion adapté. Concevoir un panneau d'affichage expliquant les particularités du site. Commander le panneau et son support. Placer le panneau.

« Recommandations :

- élaborer un plan de gestion et d'aménagement de cet espace, en lui donnant notamment une affectation précise (il s'agit pour le moment d'une sorte de grand terrain vague au milieu de zones d'habitat) ;
- informer les riverains de l'intérêt de cet espace, leur proposer de participer à sa gestion ;
- les zones les plus intéressantes devraient être entretenues par fauche tardive, avec évacuation du produit (idéalement, après avoir laissé le produit de fauche sécher sur place, afin de permettre aux graines et animaux de tomber sur place) ;
- interdire tout apport de terres, tout amendement, engrais ou traitement (herbicides ou autre). » Voir étude du réseau écologique.

PARTENAIRE(S)

Partenaire PCDN
Responsable du projet : Luc Bernard

PUBLIC CIBLE

Tout public

LOCALISATION

Pelouse de la Grande Bruyère, rue de la Grande Bruyère.

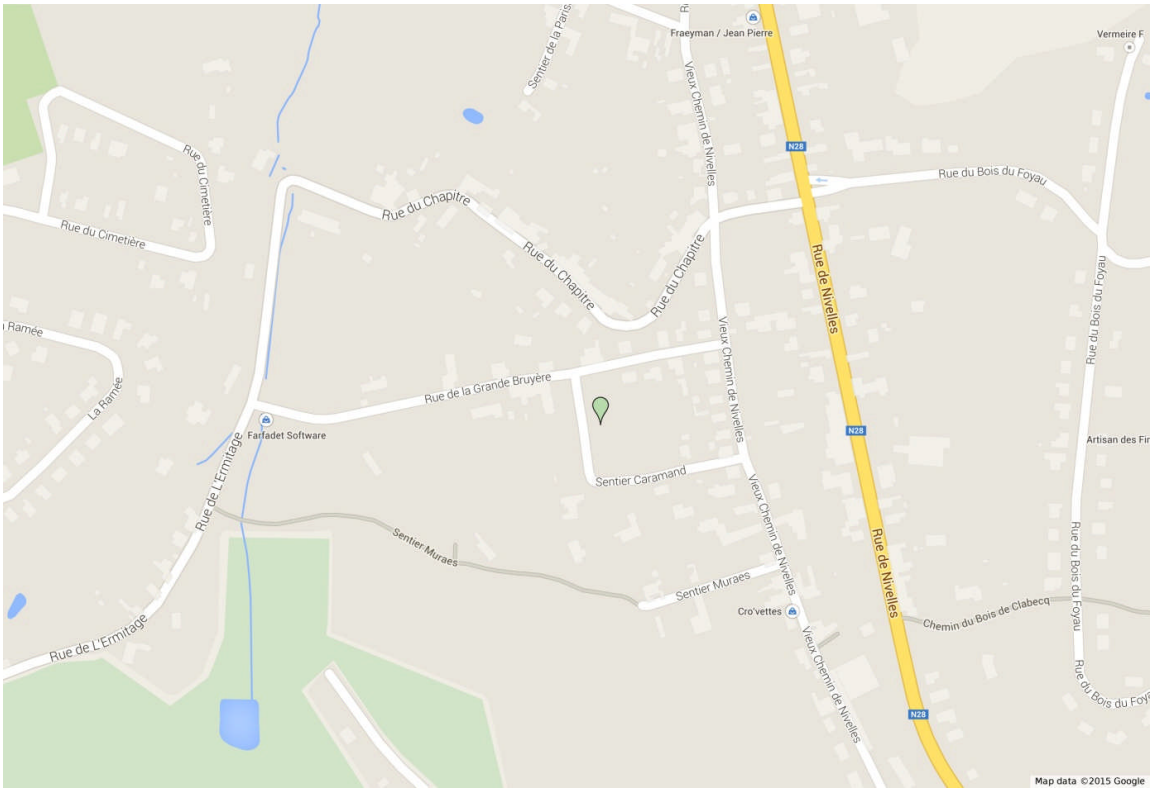

PROMOTION/PUBLICITÉ

Membres PCDN, Journal A ‘scrienn’, courriel,…

ESTIMATION BUDGETAIRE ET SOURCE DE FINANCEMENT

Environ 200,00 EUR pour le panneau.

Journée de l’arbre, appel à projet de la province du brabant wallon

FICHE N° : II.1.5 GT1

Conservatoire de plantes messicoles

OBJECTIF GÉNÉRAL : II. Protection des espèces
OBJECTIF PARTICULIER : 1. Protection de la flore

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

« Si de nombreuses espèces de plantes messicoles ont disparu du territoire communal, des données récentes mettent en évidence (par exemple : compte rendu d'une visite des Cercles de Naturalistes - La Niverolle – du 05/10/2011) la présence de quelques messicoles rares, dont la linaire élatine (Kickxia elatine) et le muflier de champs (Misopates orontium) dans des champs à proximité des Monts. » Voir étude du réseau écologique.

INTERÊT AU NIVEAU DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

Conservation d'espèces en voie de disparition dans la commune

INTERÊT AU NIVEAU DE LA SENSIBILISATION

Sensibilisation à la relation entre les pratiques agricoles et les espèces associées

CALENDRIER ET ETAPES DE RÉALISATION

LT

« Un objectif pourrait donc être de reconstituer, avec l'aide d'agriculteurs, une parcelle cultivée (céréales ou autres) suivant des modalités permettant le développement d'une flore messicole diversifiée. Le terrain choisi devrait être sableux, pauvre, et déjà posséder des messicoles, ou tout au moins avoir abrité jusqu'il y a peu de telles espèces. » Voir étude du réseau écologique.

- Trouver un agriculteur partenaire
- Trouver une zone répondant aux critères

PARTENAIRE(S)

Partenaire PCDN
Agriculteurs

PUBLIC CIBLE

Tout public

LOCALISATION

A déterminer

PROMOTION/PUBLICITÉ

Membres PCDN, Journal A 'scrienn', courriel,…

ESTIMATION BUDGETAIRE

A déterminer

FICHE N° : II.2.1 GT1

Recenser et placer des nichoirs à Chouette Chevêche

OBJECTIF GÉNÉRAL ET PARTICULIER : II. Protection des espèces / II.2 Protection de la faune

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

La population belge de chouette chevêche a fortement diminué après 1940, elle serait passée de 12.000 à 4.000 couples. Toutefois, la Chevêche est encore observée dans presque toutes les régions du pays.

Nombreuses sont les mortalités liées directement ou indirectement aux activités humaines :

- Circulation routière: L'intensification du trafic routier a provoqué une restructuration des voies de communication. De nombreuses routes ont été élargies ou leur tracé rectifié; des autoroutes ont été construites morcelant les campagnes, accroissant encore la densité du réseau routier et la vitesse des véhicules. Ces travaux ont multiplié considérablement les mortalités routières de la Chevêche.
- Pesticides et autres substances toxiques: Les traitements chimiques utilisés pour assurer la rentabilité maximale des cultures sont responsables de la raréfaction de certaines proies de la Chevêche (gros insectes). En se nourrissant d'animaux contaminés, elle est également victime des substances rémanentes introduites dans les écosystèmes. Toutefois, il est difficile de mesurer l'impact réel des contaminants sur son métabolisme.
- Destruction de l'habitat: Les alignements de saules têtards et les vergers de hautes tiges sont les habitats de prédilection de la Chouette chevêche. Cependant, les modifications radicales de certaines activités humaines devenues très perturbantes pour le petit rapace, le prive, entre-autres, de sites de nidification. Ainsi, le perfectionnement des techniques agricoles se voulant toujours plus performantes, fut à l'origine de la rationalisation de l'espace rural. Les regroupements parcellaires ont alors profondément modifié la structure du bocage par une éradication complète ou un morcellement profond des haies, vergers, bandes boisées, ... A cela sont venus s'ajouter une augmentation des demandes de permis de lotir, un désintérêt considérable pour le verger familial et l'apparition sur le marché des plantations de basses tiges accompagnées de campagnes d'arrachage d'arbres de hautes tiges. Ces grands bouleversements ont eu des conséquences dramatiques sur ce paysage de bocage, refuge de la Chevêche.
- Le climat: Les printemps pluvieux ont des effets néfastes sur les nichées de Chevêche. Les adultes rencontrent, en effet, d'énormes difficultés à chasser et à subvenir aux besoins des pulli. De plus, l'humidité ambiante transforme rapidement l'intérieur des

cavités en boue putride qui entrave le développement normal des poussins. La Chouette chevêche est également sensible aux hivers rudes surtout lors d'enneigements prolongés.

L'objectif est d'agir sur la problématique de disparition de l'habitat en mettant des nichoirs dans les zones propices.

Suivre les recommandations du groupe Noctua, association spécialisée dans l'étude et la protection de la Chevêche d' Athéna et de son biotope, qui bénéficie du soutien de la Région wallonne.

Dans ce contexte, il s'agira d'inventorier, avec l'aide éventuelle des ornithologues présents à Braine le Château, les zones favorables à la nidification de la Chouette chevêche sur le territoire de la commune (milieux ouverts, faits de vergers ou de prairies parcourues par des haies d'arbres ou des saules tétards), de recenser les cavités occupées ou susceptibles de l'être, de les aménager si nécessaire (placer des réducteurs de cavités lorsque celles-ci s'élargissent trop sous l'effet de la pourriture), et lorsque les cavités naturelles viennent à manquer, de placer des nichoirs conformément aux recommandations de Noctua.

La pose de nichoirs ne doit pas se faire à tout prix. Elle ne se justifie que si l'on a vérifié que la chevêche manque de cavités artificielles. Cela implique de faire d'abord un recensement dans le secteur où l'on souhaite poser des nichoirs pour savoir où en est la population : s'il n'y a pas de chevêche sur un large secteur, il n'y a aucune raison de poser des nichoirs, si la chevêche est présente, elle peut avoir assez de cavités naturelles. Dans ce cas, on peut poser quelques nichoirs en périphérie de ses sites. Si elle manque de cavités, alors la pose peut se justifier.

Noctua propose la construction de nichoirs à chevêche, économiques et aisés à construire http://www.noctua.org/page6.html. Il faut par ailleurs veiller à prévoir le meilleur système possible pour éviter les prédations causées par les fouines et à être attentif au fait que les jeunes chouettes peuvent aisément se noyer dans les ruisseaux et abreuvoirs qui pourraient se trouver à proximité des nichoirs. Des consignes à cet égard sont également formulées par Noctua.

Ce travail de prospection, d'inventaire et d'aménagement de sites devra naturellement se dérouler en concertation avec les propriétaires des terrains concernés. Il convient de noter que le PCDN en projet prévoit la plantation d'un verger conservatoire (fiche I.2.3.), de même que l'entretien et la plantation de saules tétards (fiche II.1.1.). Il est clair que ces projets vont contribuer à atteindre les objectifs de protection de la chouette chevêche et que des synergies entre ces différents projets devront être encouragées.

Modèle de nichoir : Matériel de base : caisse à vin de 12 bouteilles

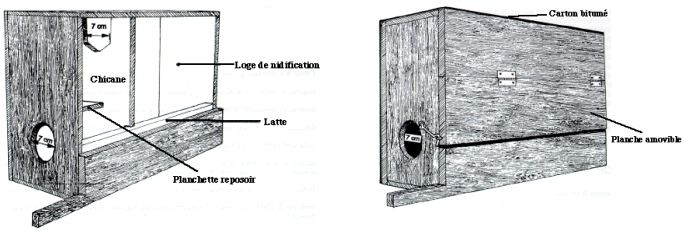

INTERÊT AU NIVEAU DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

Maintien d'une espèce dont la population diminue.

INTERÊT AU NIVEAU DE LA SENSIBILISATION

Sensibilisation du public lors de la balade nocturne organisée dans le cadre de la Nuit des Chouettes.

CALENDRIER ET ETAPES DE RÉALISATION

MT

- appel à candidatures pour se joindre au projet, via le journal d'information communal et associations locales de naturalistes et d'ornithologues (pour la mise en place et le suivi de l'opération + pour l'accueil des nichoirs).
- Réunion de lancement du projet avec les personnes qui se sont manifestées et réalisation d'un programme de travail, d'une méthodologie pour réaliser l'inventaire et pour fabriquer les nichoirs.
- réalisation d'une publication de sensibilisation pour présenter la chouette chevêche et ses bienfaits pour l'agriculteur et proposition éventuelle d'une collaboration.
- Contact avec les magasins (colruyt, Gelin Vin) pour conserver les caisses en bois de 12 bouteilles.
- identification de quatre sites favorables pour la pose de nichoirs et prise de contact et réunions avec les propriétaires des bâtiments concernés s'ils ne se sont pas manifestés auparavant.
- fabrication des nichoirs par l'IPPJ (voir partenaire)
- pose des nichoirs.
- réunion de travail en vue de définir les modalités de suivi du programme

La fabrication des nichoirs pourrait être une activité proposée dans le cadre des journées de sensibilisation organisées (type journée de l'arbre).

PARTENAIRE(S)

Partenaire PCDN
IPPJ pour la fabrication des nichoirs (Vincent Beugnies, enseignant à l'IPPJ fermé de Braine-le-Château)

PUBLIC CIBLE

Agriculteurs, propriétaires de haras et manèges, propriétaires de bâtiments favorables à l'accueil de la chouette (hangars, ruines…), paroisses, fabriques d'église, écoles.

LOCALISATION

Tout le territoire de la commune, zone intéressante à identifier. Un nichoir a déjà été placé dans le verger du bilot.

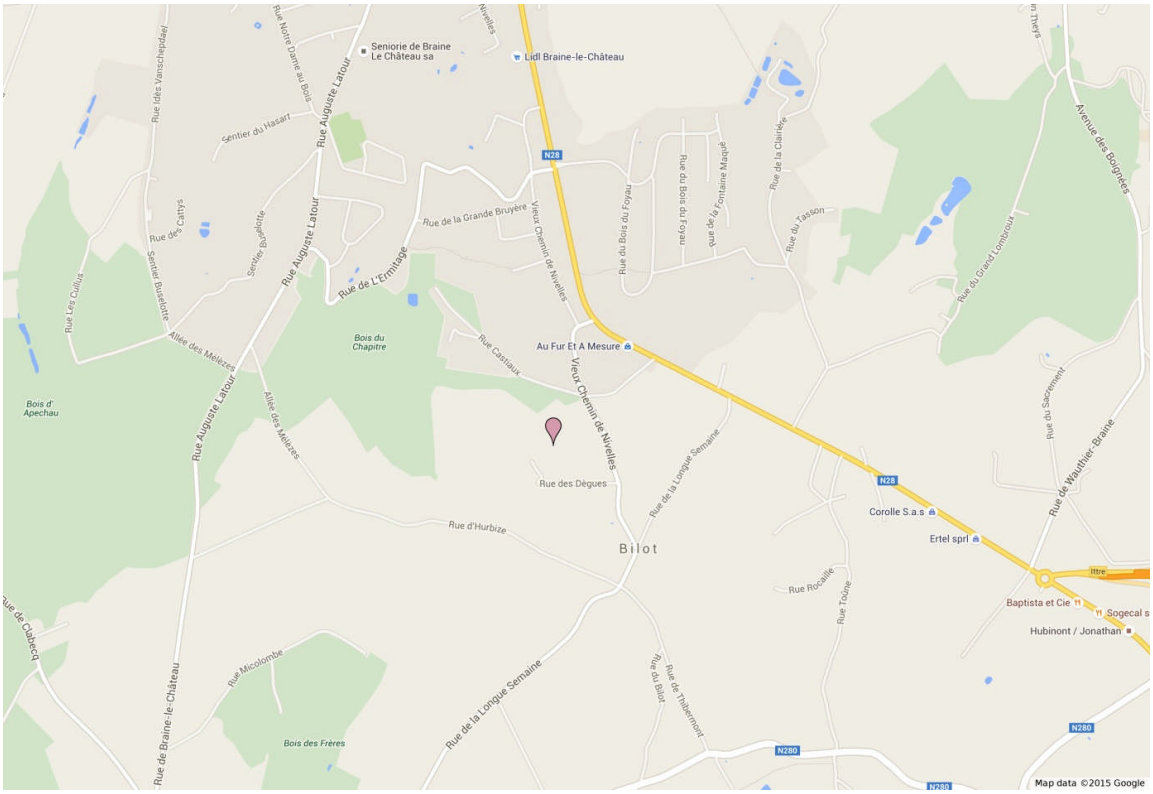

PROMOTION/PUBLICITÉ

Membres PCDN, Journal A ‘scrienn’, courriel,…

Participer à des actions du type : « La nuit des chouettes » pour faire connaitre les actions prises.

ESTIMATION BUDGETAIRE

150 EUR max (fourniture bois et autre matériaux de construction, papier, photocopies pour les publications).

FICHE N° : II.2.2 GT1

Recenser et placer des nichoirs à Chouette Effraie

OBJECTIF GÉNÉRAL ET PARTICULIER : II. Protection des espèces / II.2 Protection de la faune

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

Les mesures de protection relatives à la chouette effraie consiste, outre la protection de l'environnement en général (mettre fin à l'utilisation de pesticide, respecter sa quiétude en période de nidification, ne pas dégrader ses terrains de chasse et réfléchir aux mesures permettant d'éviter les trop nombreuses collisions avec les voitures …) à aménager les combles et les clochers pour éviter l'érosion des populations. Les bâtiments que les chouettes effraies avaient l'habitude de fréquenter (granges, clochers, fenils, hangars…) sont devenus de plus en plus inaccessibles en raison de mesures prises pour l'isolation ou pour lutter contre l'invasion de pigeons. La disparition de nombre de ces sites favorables (fermeture des clochers, transformation du bâti agricole, remembrement) constitue une des causes majeures de la régression des effectifs de l'espèce.

Cette fiche a été réalisée notamment avec le support scientifique des publications de la Ligue Française de Protection des Oiseaux (LPO) qui a mis en place un programme de protection de la chouette effraie et qui a publié des cahiers techniques pour la réalisation et la pose de nichoirs . http://rapaces.lpo.fr/sites/default/files/mission-rapaces/37/CT_effraie.pdf

Avant toute chose, il convient de faire un recensement exhaustif des populations au sein de la commune et de proposer ensuite, à la lumière des informations récoltées, des aménagements adaptés. Pour nicher, l'Effraie cherche des lieux où elle pourra élever ses jeunes en toute tranquillité, à savoir un site inaccessible pour les prédateurs et pour l'homme, dont l'entrée est dégagée.

Cette description d'un site de nidification potentiel correspond souvent à des constructions humaines, des granges, combles, clochers d'églises, mais il arrive aussi que des couples s'installent dans des sites naturels tels que des arbres à cavités (surtout en milieu bocager), ou des milieux rocheux (éboulis, petites falaises), quand les caractéristiques citées précédemment sont réunies.

Il faut aussi lutter contre l'engrillagement hermétique des clochers. Il est possible de concilier lutte contre l'invasion du fait des pigeons et accueil des chouettes effraies par le

maintien de grillages associés à la pose de manchons en bois ou en PVC qui laissent passer les chouettes mais pas les pigeons (qui n'entreront pas si l'accès est obscur).

La pose de nichoirs. Même dans les sites occupés, la pose de nichoirs peut être utile car elle limite les désagréments qui peuvent gêner les propriétaires (accumulation de fientes…). A noter qu'étant donné les exigences d'un couple d'effraie en termes de superficie de terrain de chasse (jusqu'à 10 km² par couple), il ne faudrait pas que la commune de Braine-le-Château compte plus de deux à trois couples d'effraies. Cependant chaque couple a besoin de deux sites potentiels entre lesquels il fera son choix ou pourra se rabattre en cas de dégradation de l'un des deux. Il faudrait donc poser 4 nichoirs sur le territoire de la commune. Le nichoir sera placé dans le bâtiment, contre le mur et ne doit pas nécessairement être posé face à une ouverture (ce qui facilite grandement la pose du nichoir). Il devra être muni d'un dispositif anti-fouines. Il faut veiller aussi à ce que le site n'héberge pas des chauves-souris car la cohabitation est quasiment impossible et les chauves-souris sont également très vulnérables.

Il conviendrait aussi de sensibiliser les agriculteurs ainsi que les propriétaires, de plus en plus nombreux de manèges et de haras, pour qu'ils laissent dans leurs installations des espaces favorables pour la chouette effraie. La chouette effraie s'avère en effet être un auxiliaire précieux de l'agriculture. Selon la LPO française, plus de 95 % de son menu se composerait de campagnols, muridés (souris et mulots) et musaraignes.

INTERÊT AU NIVEAU DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

Maintien d'une espèce rare.

INTERÊT AU NIVEAU DE LA SENSIBILISATION

Sensibilisation de la population et des agriculteurs (fermes, manèges,…)

CALENDRIER ET ETAPES DE RÉALISATION

MT

- appel à candidatures pour se joindre au projet, via le journal d'information communal et associations locales de naturalistes et d'ornithologues (pour la mise en place et le suivi de l'opération + pour l'accueil des nichoirs).
- Réunion de lancement du projet avec les personnes qui se sont manifestées et réalisation d'un programme de travail, d'une méthodologie pour réaliser l'inventaire et pour fabriquer les nichoirs.
- organisation d'une rencontre avec les responsables d'un programme similaire de protection de la chouette effraie afin d'avoir un retour d'expérience concret.
- réalisation d'une publication de sensibilisation à l'attention des agriculteurs pour leur présenter la chouette effraie et ses bienfaits pour l'agriculteur et proposition éventuelle d'une collaboration.
- identification de quatre sites favorables pour la pose de nichoirs et prise de contact et réunions avec les propriétaires des bâtiments concernés s'ils ne se sont pas manifestés auparavant.

- fabrication des nichoirs par l'IPPJ (voir partenaire)
- pose des nichoirs.
- réunion de travail en vue de définir les modalités de suivi du programme

PARTENAIRE(S)

Partenaire PCDN
Responsable du projet : Stéphane Renier
IPPJ pour la fabrication des nichoirs (Vincent Beugnies, enseignant à l'IPPJ fermé de Braine-le-Château)

PUBLIC CIBLE

Agriculteurs, propriétaires de haras et manèges, propriétaires de bâtiments favorables à l'accueil de la chouette (hangars, ruines…), paroisses, fabriques d'église, écoles.

LOCALISATION

Tout le territoire de la commune, zone intéressante à identifier

PROMOTION/PUBLICITÉ

Membres PCDN, Journal A 'scrienn', courriel,…

Participer à des actions du type : « La nuit de la chouette » pour faire connaitre les actions prises.

ESTIMATION BUDGETAIRE

150 EUR (fourniture bois et autre matériaux de construction, papier, photocopies pour les publications).

FICHE N° : II.2.3 GT1

Recenser et placer des nichoirs pour hirondelles rustiques

OBJECTIF GÉNÉRAL : II. Protection des espèces
OBJECTIF PARTICULIER : 2 Protection de la faune

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

Maintien des populations d'hirondelles présentent sur le territoire communal

INTERÊT AU NIVEAU DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

Maintien d'une espèce rare.

INTERÊT AU NIVEAU DE LA SENSIBILISATION

Sensibilisation de la population et des agriculteurs (fermes, manèges,…)

CALENDRIER ET ETAPES DE RÉALISATION

MT

- Recensement des populations existantes
- Sensibilisation des propriétaires des bâtiments où nichent des hirondelles
- Fabrication de nichoirs (avec l'aide de l'IPPJ)

PARTENAIRE(S) ET ENGAGEMENTS

Partenaire PCDN
Responsable du projet :
IPPJ pour la fabrication des nichoirs (Vincent Beugnies, enseignant à l'IPPJ fermé de Braine-le-Château)
AVES – GT Hirondelles - http://leshirondellesdecharlie.blogspot.be/

PUBLIC CIBLE

Agriculteurs, propriétaires de haras et manèges, propriétaires de bâtiments favorables à l'accueil de la chouette (hangars, ruines…), paroisses, fabriques d'église, écoles.

LOCALISATION

Tout le territoire de la commune, zone intéressante à identifier

PROMOTION/PUBLICITÉ

Membres PCDN, Journal A 'scrienn', courriel,…

Participer à des actions du type comptage organisé par Natagora pour faire connaitre les actions prises.

ESTIMATION BUDGETAIRE ET SOURCE DE FINANCEMENT

150 EUR (fourniture bois et autre matériaux de construction, papier, photocopies pour les publications).

FICHE N° : II.2.4 GT1

Recenser et protéger les chauves-souris

OBJECTIF GÉNÉRAL : II. Protection des espèces
OBJECTIF PARTICULIER : 2 Protection de la faune

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

Maintien des populations de chauves-souris présentent sur le territoire communal

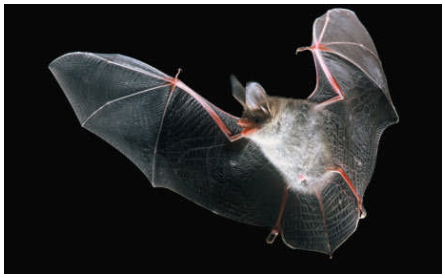

INTERÊT AU NIVEAU DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

Maintien d'une espèce rare et protégée.

INTERÊT AU NIVEAU DE LA SENSIBILISATION

Sensibilisation de la population et des agriculteurs (fermes, manèges,…)

CALENDRIER ET ETAPES DE RÉALISATION

MT

- Recensement des populations existantes
- Sensibilisation des propriétaires des bâtiments où nichent des hirondelles
- Fabrication de nichoirs (avec l'aide de l'IPPJ)

PARTENAIRE(S)

Partenaire PCDN
Responsable du projet :
IPPJ pour la fabrication des nichoirs (Vincent Beugnies, enseignant à l'IPPJ fermé de Braine-le-Château)
Natagora – Plectocus www.natagora.be/plecotus/index.php?id=plecotus
Nuit de la chauve-souris : visite de sites, balades nocturnes et projections de films.

PUBLIC CIBLE

Agriculteurs, propriétaires de haras et manèges, propriétaires de bâtiments favorables à l'accueil de la chouette (hangars, ruines…), paroisses, fabriques d'église, écoles.

LOCALISATION

Tout le territoire de la commune, zone intéressante à identifier

PROMOTION/PUBLICITÉ

Membres PCDN, Journal A ‘scrienn’, courriel,…

Participer à des actions du type « nuit des chauves-souris » pour faire connaitre les actions prises.

ESTIMATION BUDGETAIRE

150 EUR (fourniture bois et autre matériaux de construction, papier, photocopies pour les publications).

FICHE N° : II.2.5 GT1

Recenser et supprimer l'éclairage public « inutile »

OBJECTIF GÉNÉRAL ET PARTICULIER : II. Protection des espèces / II.2 Protection de la faune

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

Diminuer la pollution lumineuse et le gaspillage énergétique dans les endroits où l'éclairage public n'est pas requis.

INTERÊT AU NIVEAU DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

L'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité est un phénomène mal connu. Pourtant de nombreuses études scientifiques récentes démontrent les effets dramatiques sur la vie nocturne. Certaines conséquences ont un effet néfaste sur la population humaine. Les sites à haute valeur écologique devraient être particulièrement protégés.

INTERÊT AU NIVEAU DE LA SENSIBILISATION

Attirer l'attention de la population sur les dégâts occasionnés à la vie nocturne et les inciter à ne pas abuser de l'éclairage des maisons privées et des jardins.

CALENDRIER ET ETAPES DE RÉALISATION

MT

Réaliser un inventaire des luminaires « inutiles » et proposer leur suppression. Réaliser un inventaire des édifices publics éclairés de façon dispendieuse et proposer un plan de réduction du temps ou du niveau d'éclairage.

PARTENAIRE(S)

Partenaire PCDN
Responsable du projet : Luc Bernard
Inter-Environnement Wallonie en tant qu'organisateur de la nuit de l'obscurité
Agir au niveau de la CCATM pour mettre en exergue cette pollution.

PUBLIC CIBLE

Tout public

LOCALISATION

Tout le territoire de la commune, en particulier les zones voisines des sites Natura 2000.

PROMOTION/PUBLICITÉ

Membres PCDN, Journal A 'scrienn', courriel,…

Participer à des actions du type : « La nuit de l'obscurité » ou « Earth Hour » pour faire connaitre les actions prises.

ESTIMATION BUDGETAIRE ET SOURCE DE FINANCEMENT

Sans impact

FICHE N° : II.2.6 GT1

Recenser et aménager les zones de traversée pour les batraciens

OBJECTIF GÉNÉRAL ET PARTICULIER : II. Protection des espèces / II.2 Protection de la faune

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

Nos batraciens (grenouilles, crapauds et tritons) occupent une place importante dans la chaîne alimentaire et sont à ce titre des hôtes incontournables du jardin naturel. Véritables auxiliaires du jardinier, ils se nourrissent d'insectes, de larves de moustiques, de limaces et d'autres indésirables.

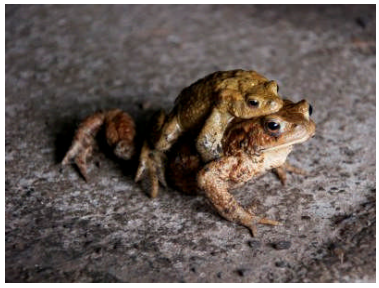

Au début du printemps, les batraciens se font massacrer en masse en traversant les routes lors de leur migration vers les lieux de reproduction. Il est possible de réduire sensiblement les pertes en prenant des actions ciblées.

INTERÊT AU NIVEAU DU RESEAU ÉCOLOGIQUE

Les batraciens jouent un rôle essentiel dans la nature. Ils consomment d'énormes quantités d'insectes. En ne les protégeant pas, nous nous privons d'un auxiliaire très performant.

INTERÊT AU NIVEAU DE LA SENSIBILISATION

En plaçant des panneaux routiers aux endroits de migration, les usagers de la route prendront conscience qu'il y a encore des batraciens dans la commune et que leur protection présente un intérêt.

CALENDRIER ET ÉTAPES DE RÉALISATION

CT/MT/LT : objectif d'un site par an à aménager

- Recenser les sites de migration
- Obtenir du matériel de sensibilisation (panneaux) et d'aménagement de protection
- Travailler avec des bénévoles locaux pour organiser les traversées

PARTENAIRE(S)

ADESA / Natagora-BW / partenaires PCDN

Responsable du projet : Luc Bernard

SPW – DNF : conseils

SPW – centre de documentations

PUBLIC CIBLE

Tout public

LOCALISATION

L'ensemble de la commune. Les zones de migration sont à recenser. Les zones connues sont :

- Rue de l'Ermitage
- Rue des Quarantes Bonniers
- Rue Cour au Bois

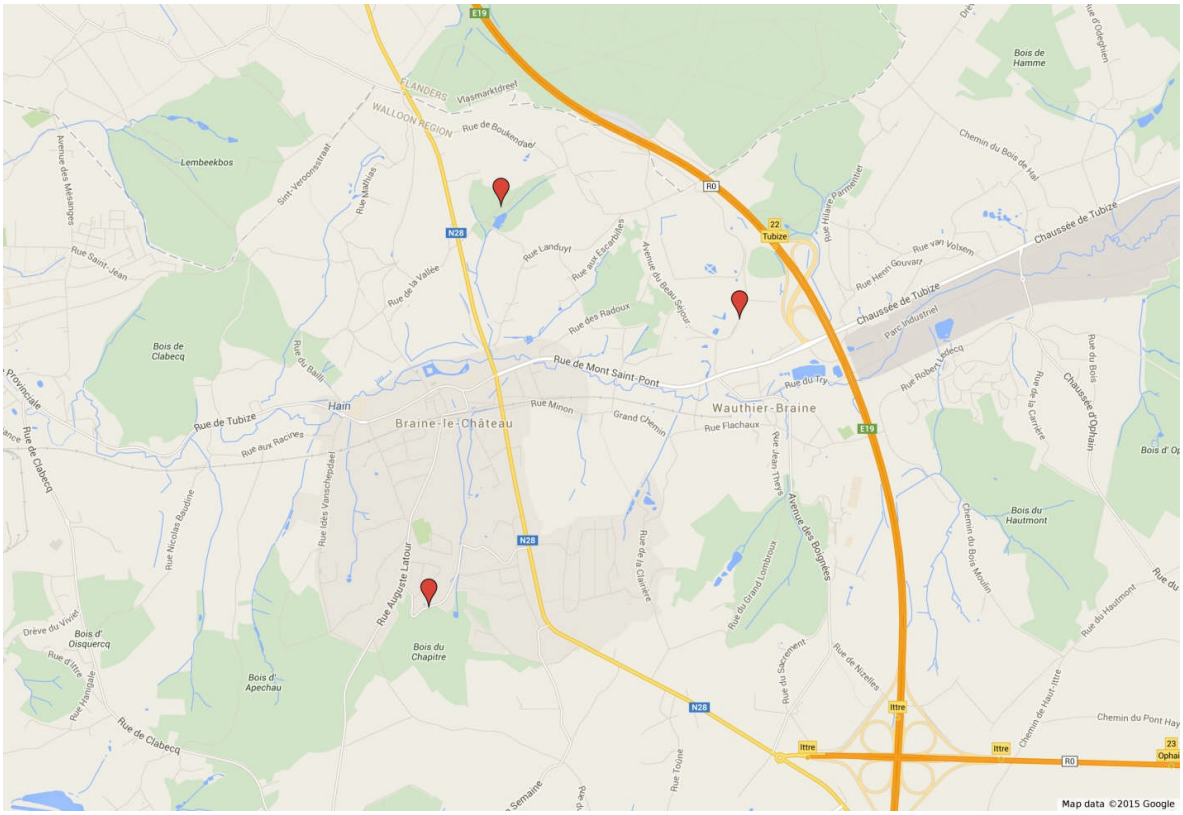

PROMOTION/PUBLICITÉ

Membres PCDN, Journal A 'scrienn', courriel,…

ESTIMATION BUDGETAIRE ET SOURCE DE FINANCEMENT

A déterminer :

- Achat de panneau de sensibiliation
- Achat de matériel pour aménager des zones de traversée

FICHE N° : II.3.1 GT1

Gérer les espèces invasives

OBJECTIF GÉNÉRAL : II. Protection des espèces
OBJECTIF PARTICULIER : 3 Lutte contre les invasives
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

La présence de populations, parfois importantes d'espèces invasives a été constatée sur des espaces publics (notamment la balsamine de l'Himalaya le long de certains cours d'eau, renouée du Japon le long de voiries, cerisier tardif dans des bois communaux, …). La gestion de ces espèces est particulièrement difficile, leur éradication étant probablement devenue impossible, compte tenu de l'extension de leur population. Mais un des objectifs doit être de limiter l'extension de ces espèces.

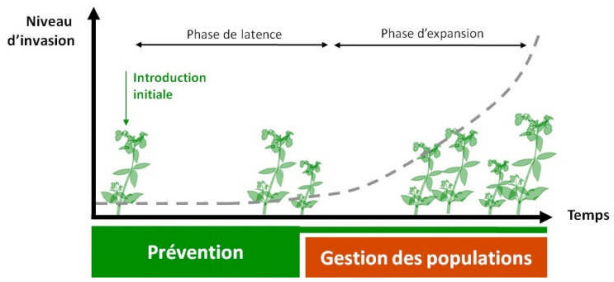

INTERÊT AU NIVEAU DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

La circulaire sur les plantes invasives du 30 mai 2013 définit la plante invasive comme « une espèce végétale dont l'aire naturelle de répartition, actuelle ou passée, ne comprend pas le territoire de la Wallonie et dont l'introduction et la prolifération dans la nature cause ou est susceptible de causer un dommage économique, environnemental ou sanitaire »

« La circulaire s'applique à tout marché public portant sur la fourniture, l'utilisation ou la gestion d'espèces végétales ou concernant le transport de terres potentiellement contaminées par des graines, des racines, des rhizomes ou d'autres fragments de plantes. Elle s'applique également à l'ensemble des projets qui bénéficient d'une subvention octroyée par le Service public de Wallonie. Cette circulaire fixe (en son annexe 1) une liste des plantes invasives dont l'usage est interdit et (en son annexe 2) liste des plantes invasives dont l'introduction est interdite dans et à proximité des sites protégés et de grande valeur biologique et à proximité des cours d'eau. » Voir étude du réseau écologique.

Voir également la liste belge des invasive : http////ias.biodiversity.be/species/all

INTERÊT AU NIVEAU DE LA SENSIBILISATION

Attirer l'attention de la population sur les problèmes occasionnés par les plantes invasives.

CALENDRIER ET ETAPES DE RÉALISATION

LT

Même si cette dernière n'est plus active, un code de conduite belge des plantes invasives a été créé dans le cadre du projet Life+ AlterIAS et en conformité avec la recommandation 134 de 2018 du Comité permanent du Conseil de l'Europe. La commune pourrait s'en inspirer pour son RCU ou son RC Nature : http://www.alterias.be/fr/

Repérer et cartographier des stations existantes. Décider si elle pose un problème ou non avant d'envisager une gestion. Faire connaître cette plante auprès du grand public pour rapidement déterminer si de nouvelles zones se développent et agir rapidement. Organiser des journées d'action avec des bénévoles (membre du PCDN, Eté solidaire, Contrat de Rivière Senne).

En matière de cartographie :

- SPW
- Interreg RINSE (le naturaliste fait une photo via smartphone et une fois validée il y a un partage de données biologiques internationales) http://www.rinse-europe.eu/smartphone-apps
- Natuur punt
- Observation.be (Natagora)

PARTENAIRE(S)

Partenaire PCDN
Été Solidaire
Plateforme Belge pour la Biodiversité et le forum belge sur les espèces invasives (BFIS)
SPW – DGOARNE – cellule plantes invasives: conseil, valide les bonnes pratiques de lutte (http://biodiversité.wallonie.be, onglet « agir »)
Fédération Wallonne Horticole
Centre technique horticole de Gembloux
Gestionnaires des voies ferrées

PUBLIC CIBLE

Tout public

LOCALISATION

Tout le territoire de la commune. Zones à déterminer

PROMOTION/PUBLICITÉ

Membres PCDN, Journal A 'scrienn', courriel,…

ESTIMATION BUDGETAIRE ET SOURCE DE FINANCEMENT

A déterminer en fonction de la méthode de gestion choisie.

FICHE N° : II.3.2 GT1

Gérer la Renouée du japon

OBJECTIF GÉNÉRAL : II. Protection des espèces
OBJECTIF PARTICULIER : 3 Lutte contre les invasives

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

La renouée du Japon est une plante vivace invasive dont l'usage est interdit par la Circulaire. Elle se développe en groupes compacts. Son système racinaire est très étendu et empêche toute émergence des plantes indigènes (elle étouffe toute reprise de végétation indigène). Elle représente une réelle menace pour la stabilité des fragiles écosystèmes que sont nos rivières. Sa capacité à s'établir sur des sols pauvres et ombragés lui a permis de coloniser les berges des cours d'eau érodées par les crues ou encore les bords des routes et les remblais non entretenus.

Tenter de gérer les spots de renouée du Japon.

Les études ont montré que son élimination était très difficile à obtenir. Il est préférable de s'attaque uniquement au zone de faible superficie et d'empêcher la propagation dans de nouvelles zones.

INTERÊT AU NIVEAU DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

C'est une plante qui menace les espèces indigènes car elle domine les zones où elle est implantée. Elle a malheureusement un aspect esthétique attrayant qui incite des particuliers à la conserver, voir la planter.

INTERÊT AU NIVEAU DE LA SENSIBILISATION

Attirer l'attention de la population sur les problèmes occasionnés par cette plante invasive.

CALENDRIER ET ETAPES DE RÉALISATION

LT

Repérer et cartographier des stations existantes de renouée. Décider si elle pose un problème ou non avant d'envisager une gestion. Faire connaître cette plante auprès du grand public pour rapidement déterminer si de nouvelles zones se développent et agir rapidement. Organiser des journées d'action avec des bénévoles (membre du PCDN, Eté solidaire, Contrat de Rivière Senne).

PARTENAIRE(S)

Partenaire PCDN
Été Solidaire

PUBLIC CIBLE

Tout public

LOCALISATION

Tout le territoire de la commune. Zones à déterminer

PROMOTION/PUBLICITÉ

Membres PCDN, Journal A ‘scrienn’, courriel,…

ESTIMATION BUDGETAIRE

A déterminer en fonction de la méthode de gestion choisie.

FICHE N° : II.3.3 GT1

Gérer la balsamine de l'Himalaya

OBJECTIF GÉNÉRAL ET PARTICULIER : II. Protection des espèces / II.3 Lutte contre les invasives

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

Tenter de réduire la progression de la balsamine de l'Hymalaya, plante exotique envahissante dont l'usage est interdit par la Circulaire.

INTERÊT AU NIVEAU DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

C'est une plante qui menace les espèces indigènes des milieux humides et qui perturbe l'équilibre alimentaire des zones envahies. Certain insectes butineurs apprécient son abondant nectar mais se détournent alors des plantes indigènes. Elle a malheureusement un aspect esthétique attrayant qui incite des particuliers à la conserver, voir la planter.

INTERÊT AU NIVEAU DE LA SENSIBILISATION

Attirer l'attention de la population sur les problèmes occasionnés par cette plante invasive.

CALENDRIER ET ETAPES DE RÉALISATION

CT

Repérer des stations de balsamines. Sensibiliser les propriétaires par un courrier de la Commune pour qu'ils éliminent les balsamines. Organiser des journées d'action avec des bénévoles (membre du PCDN, Eté solidaire, Contrat de Rivière Senne) en débutant par l'amont des vallons.

Pour l'écologue *« Le PCDN devra veiller au respect des dispositions de cette circulaire, notamment en informant les services publics concernés (communaux et régionaux). Une extension de ces dispositions aux marchés privés pourrait constituer un autre objectif du PCDN. » et « contenir, voire si possible éliminer, les populations de balsamine le long des cours d'eau (action à conduire avec le Contrat de rivière)* » Voir étude du réseau écologique..

Information sur la gestion de cette plante disponible sur le site
http://biodiversite.wallonie.be/fr/la-balsamine-de-l-himalaya-bonnes-pratiques-de-lutte.html?IDD=3968&IDC=3519

PARTENAIRE(S)

Partenaire PCDN
Responsable du projet : Luc Bernard
Contrat de Rivière Senne
Été Solidaire
Cellule Espèces invasives du SPW : conseil, valide les bonnes pratiques de lutte

PUBLIC CIBLE

Tout public

LOCALISATION

Tout le territoire de la commune, en particulier les zones humides. Les zones connues sont :

- Le ruisseau de la bruyère Mathias
- Le sentier Ramée-Hurbize

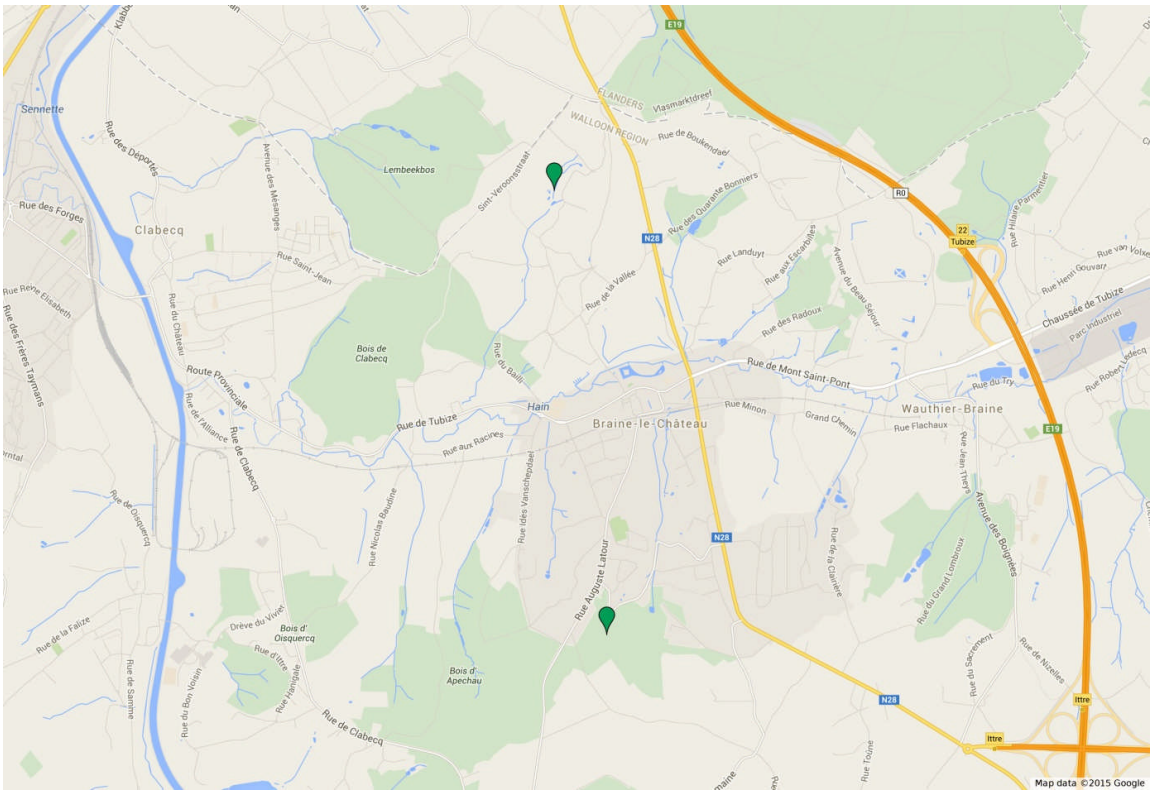

PROMOTION/PUBLICITÉ

Membres PCDN, Journal A 'scrienn', courriel,…

ESTIMATION BUDGETAIRE ET SOURCE DE FINANCEMENT

Sans impact

FICHE N° : II.3.4 GT1

Eliminer la Berce du Caucase

OBJECTIF GÉNÉRAL ET PARTICULIER : II. Protection des espèces / II.3 Lutte contre les invasives

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

La Berce du Caucase est dangereuse pour notre santé et préjudiciable à la flore indigène. Au contact de sa sève contenant des substances photo sensibilisantes, la peau devient sensible aux rayons ultraviolets ce qui peut engendrer des brûlures jusqu'au 3ème degré sur les zones exposées à la lumière. L'obectif est d'assurer la gestion de la plante quand elle est en floraison et avant la montée en graines en vue d'éradication.

Information sur la gestion de cette plante disponible sur le site
http://biodiversite.wallonie.be/fr/la-berce-du-caucase.html?IDC=5668

INTERÊT AU NIVEAU DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

La taille et la vitesse de croissance exceptionnelles de la berce du Caucase, associées à une très grande fécondité, lui confèrent un avantage important et lui permettent de prendre le dessus par rapport aux plantes indigène. Ses populations denses provoquent localement un appauvrissement important de la flore. En outre, en l'absence de gestion, il n'est pas rare que la berce forme d'importants cordons plus ou moins continus en bordure de cours d'eau et réduise d'autant l'accès à la rivière.

INTERÊT AU NIVEAU DE LA SENSIBILISATION

Attirer l'attention de la population sur les problèmes occasionnés par cette plante invasive.

CALENDRIER ET ETAPES DE RÉALISATION

CT

Faire connaître la Berce du Caucase pour permettre un recensement. Collaboration avec le Contrat de Rivière de la Senne pour l'élimination.

PARTENAIRE(S)

Partenaire PCDN
Contrat de Rivière Senne
Été Solidaire

PUBLIC CIBLE

Tout public

LOCALISATION

Tout le territoire de la commune.

PROMOTION/PUBLICITÉ

Membres PCDN, Journal A ‘scrienn’, courriel,…

ESTIMATION BUDGETAIRE ET SOURCE DE FINANCEMENT

Sans impact

FICHE N° : II.4.1 GT2

Etablissement d'un Plan de Gestion Différenciée

OBJECTIF GÉNÉRAL ET PARTICULIER : II. Protection des espèces
OBJECTIF PARTICULIER : 4. Gestion différenciée

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

- respecter l'objectif du cadre légal actuel (décret du 10 juillet 2013) qui est, après une période transitoire de 5 ans, d'amener les gestionnaires d'espaces publics vers le « zéro phyto » au 1er juin 2019. La gestion différenciée et la verdurisation des espaces publics aidera à y parvenir.
- rationaliser la gestion des espaces verts en y affectant les ressources nécessaires ;
- améliorer la qualité de vie et d'usage en diversifiant les qualités paysagères et les offres d'aménités;
- restaurer, préserver et gérer la biodiversité, en limitant l'artificialisation, les pollutions (engrais, pesticides, pollution et/ou mortalité de la faune induite par les engins), en limitant le dérangement et en favorisant la diversification des milieux et des espèces, ainsi que l'expression des processus naturels d'entretien et de cicatrisation de la biodiversité. C'est un moyen de développer les services écosysthémiques et les aménités offerts par les espaces verts ou milieux semi naturels ;
- faire une pédagogie à l'environnement (Formations): le travail des jardiniers municipaux ou privés au services des collectivités est aussi un modèle, voire un support à l'éco-citoyenneté pour le public qui les voit travailler ou leur parle. Cette sensibilisation pourrait être accentuée par une compagne d'information et d'initiation citoyenne : 'Gestion de mon trottoir'

Cette gestion peut bénéficier d'une approche en réseau écologique, parfois dénommé trame verte ou la faune naturelle sera alors considérée comme un auxiliaire de gestion qu'on cherche à faire circuler sur les espaces. Dans un contexte souvent très artificiel le gestionnaire veille aussi à limiter l'expansion d'espèces invasives ou envahissantes.

Cette logique s'accompagne souvent d'une augmentation du taux de végétalisation, de la surface boisée et d'une réduction (ou suppression) de l'usage des pesticides et désherbants et de l'exportation des produits de fauche et de taille (vers unité de compostage, horticulture, agriculture..) ou de leur utilisation locale (mulching, bois et rameaux fragmentés, compostage,...).

GESTION STANDARD

Milieu pauvre en biodiversité : paysage banal

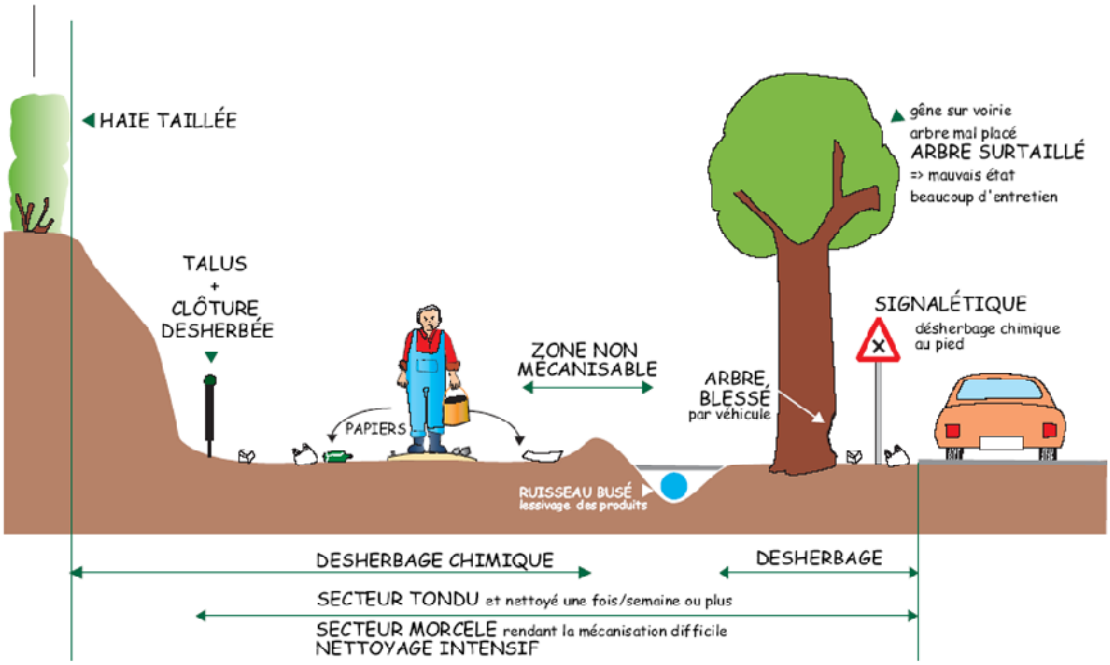

GESTION RAISONNABLE

Milieu riche : paysage de qualité, biodiversité en augmentation

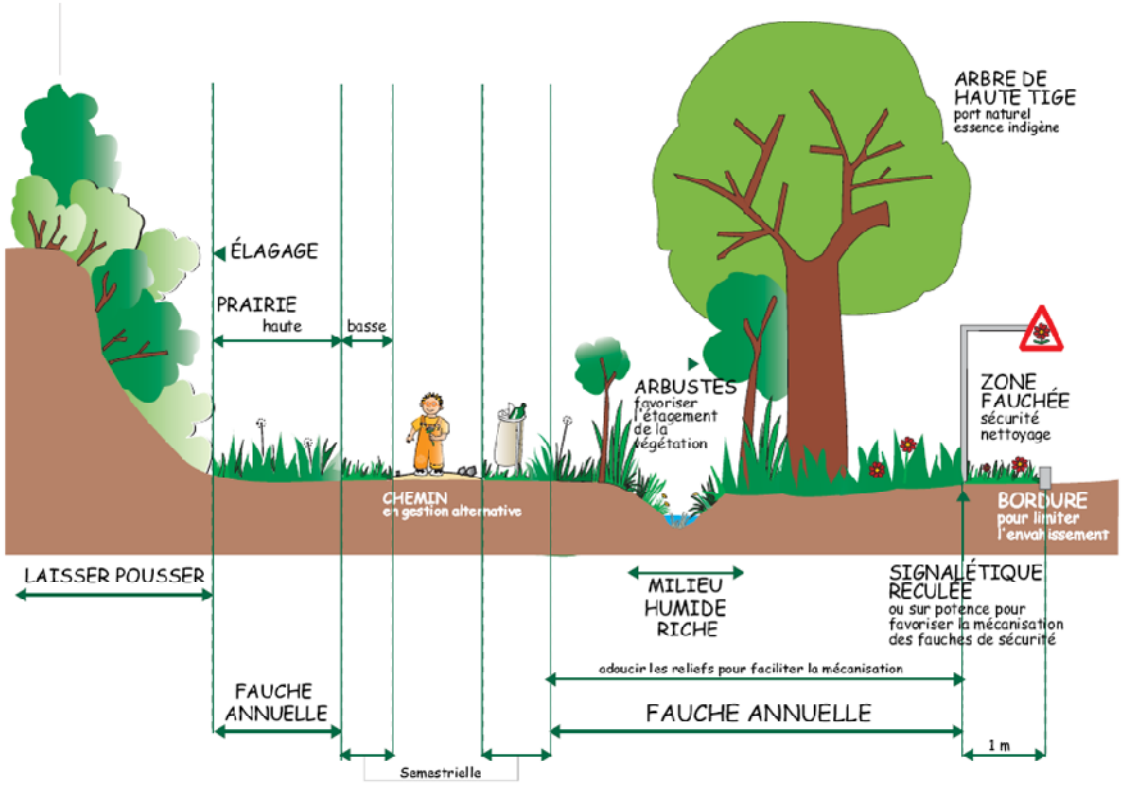

INTERÊT AU NIVEAU DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

Gérer différemment certaines zones va permettre de les intégrer au réseau écologique.

INTERÊT AU NIVEAU DE LA SENSIBILISATION

Communiquer sur la nouvelle gestion des espaces publics peut motiver les particuliers à adopter ces nouvelles techniques chez eux.

Sensibiliser la population à la gestion différenciée au travers d'une action Gestion Différenciée de 'mon trottoir'.

CALENDRIER ET ETAPES DE RÉALISATION

MT

Audit des pratiques communales

Inventaire des espaces verts, définition des objectifs d'entretien et classement des espaces verts, réadapter certains lieux pour pouvoir y pratiquer une gestion différenciée.

Plan de gestion : Etablissement du cahier des charges et propositions d'entretiens adaptés. Planning formations et achat ou location matériel, location services. Zones témoins pour tests sur tronçons expérimentaux (talus, chemins creux, sentiers, …).

Validation, implémentation et évaluation.

Dépliant d'informations :
http://www.gestiondifferenciee.be/files/depliant2010-pr_web.pdf

Liste des communes ayant entrepris la gestion différenciée et les projets mis en place :
http://www.gestiondifferenciee.be/vpage.php?id=351&lg=2

PARTENAIRE(S)

Responsable du projet : Commune
Partenaires PCDN
PCDR – Lien avec la fiche n°2.4 Réalisation d'un programme de gestion des zones vertes et naturelles
Service travaux de la Commune de Braine le Château
différenciée d'espaces verts
Natagora (section locale de Braine le Château)
Contrat de Rivière Senne
Adesa (section locale de Braine le Château)

Pôle Wallon de Gestion Différenciée (6 personnes) : aide à l'élaboration de plan de gestion
ADALIA : appels à projet et communication gratuite sur la gestion différenciées et les alternatives aux pesticides
ECOWAL : formation et conseils au personnel communal pour l'implantation de prairies fleuries
ECOSEM : conseils et achats semences et plants

PUBLIC CIBLE

Administration / gestionnaire d'espaces / Riverains

LOCALISATION

L'ensemble du territoire communal

PROMOTION/PUBLICITÉ

Membres PCDN, Journal A 'scrienn', courriel,…

ESTIMATION BUDGETAIRE ET SOURCE DE FINANCEMENT

A déterminer en fonction des actions.

Adhésion au Plan maya (actuellement 2500€ pour des plantations indigènes – nouvel appel prévu en 2015)

Réseau Wallonie nature – projet pilote Cimetière nature

FICHE N° : II.4.2 GT2

Inscrire la commune dans l'action « fauchage tardif »

OBJECTIF GÉNÉRAL ET PARTICULIER : II. Protection des espèces
OBJECTIF PARTICULIER : 4. Gestion différenciée

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

Convention entre la Région Wallonne et les communes qui s'engagent à établir un plan de gestion pour rationaliser le fauchage tardif des bords de routes, selon des prescriptions contenues dans la convention en matière de fauche tardive.

Le fauchage tardif du bords des routes une à deux fois par an après la mi-juillet permettra le développement de la biodiversité de ces zones.

INTERÊT AU NIVEAU DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

Le fauchage tardif améliore le maillage écologique et permet à la végétation d'arriver à maturité.

INTERÊT AU NIVEAU DE LA SENSIBILISATION

Visibilité par les habitants.

CALENDRIER ET ETAPES DE RÉALISATION

CT

Choix de(s) l'emplacement(s). Qu'en est-il du ramassage après fauchage ?

PARTENAIRE(S)

Responsable du projet : Commune
Partenaires PCDN : proposition d'ajouts de zones
Service environnement : administratif, communication
Service espace-verts : entretien des bords de routes
SPW : états des lieux, conseils + terrains de la région wallonne. La Région wallonne fournit aux communes les panneaux de signalisation " fauchage tardif - zone refuge ", les dépliants toutes boites d'information et des cartes topographiques au 1/10.000 couvrant l'entièreté du territoire communal.
Pôle de gestion différenciée ASBL : conseils
Expériences des communes voisines. Liste des communes ayant signé une convention de fauchage tardif :

http://environnement.wallonie.be/dnf/dcnev/consnat/liste_communes_bords_route.pdf

PUBLIC CIBLE

Administration / gestionnaire d'espaces / Riverains

LOCALISATION

L'ensemble du territoire communal. Les zones sont encore à déterminer. Deux zones sont actuellement en fauchage tardif : Une partie de la rue de l'Ermitage (sans fauchage) et une partie de la rue Auguste Latour en direction d'Ittre.

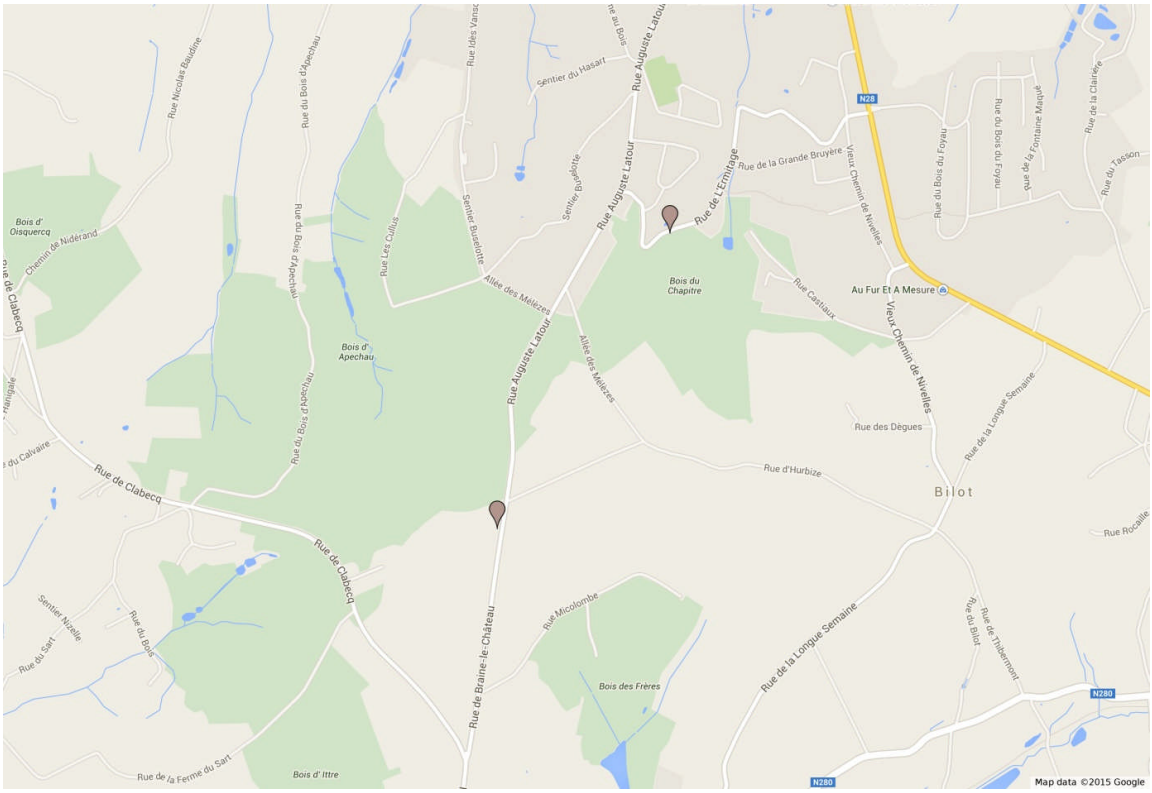

PROMOTION/PUBLICITÉ

Membres PCDN, Journal A 'scrienn', courriel, panneaux d'information

ESTIMATION BUDGETAIRE ET SOURCE DE FINANCEMENT

A déterminer pour le ramassage de la fauche.
Panneau d'information/site : +/- 40,00 EUR
Action « fauchage tardif » de la Région wallonne.

FICHE N° : II.4.3 GT2

Sensibiliser les particuliers à la réglementation et à l'impact de l'utilisation des pesticides

OBJECTIF GÉNÉRAL ET PARTICULIER : II. Protection des espèces
OBJECTIF PARTICULIER : 4. Gestion différenciée

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

« Le cadre légal actuel a pour objectif une situation « Zéro phyto pour les espaces publics ». (…)
Les particuliers sont également concernés puisqu' à partir du 1er septembre 2014, il sera interdit de traiter chimiquement les surfaces imperméables (terrasses, pentes de garages, allées, ...) reliées au réseau de collecte des eaux pluviales via, par exemple, un filet d'eau, une grille, un avaloir, … L'ensemble des dispositions de ce Programme wallon de réduction des pesticides est largement détaillé ici : http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/article.php3?id_article=392. » Voir étude du réseau écologique.

- Informer et sensibiliser la population sur les effets négatifs de l'utilisation des pesticides

- Informer et sensibiliser la population sur les alternatives à l'utilisation des pesticides à utiliser dans son jardin

- Par les biais de visites de jardins au naturel, le particulier pourra jouer un rôle dans l'amélioration de la biodiversité chez lui

INTERÊT AU NIVEAU DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

Le jardin au naturel, sans pesticides et herbicides, permet d'améliorer le réseau écologique en favorisant la biodiversité. Diminuer les « déserts » écologiques.

INTERÊT AU NIVEAU DE LA SENSIBILISATION

Faire prendre conscience que chacun est acteur de l'amélioration de l'environnement.

CALENDRIER ET ETAPES DE RÉALISATION

CT

Article dans le A s'crienn

PARTENAIRE(S)

Partenaires PCDN : pour trouver des lieux
Citoyens : visite de leur jardin
ADESA, Natagora (ASBL), Nature et progrès, Vent Sauvage : conseils, outils de communication, conférences
Cercle horticole : ….
ADALIA – « Quartier en santé… sans pesticides » : l'objectif de ce projet est d'amener la commune et les habitants à abandonner l'utilisation des pesticides sur le territoire d'un quartier ou d'un ensemble d'habitations. L'abandon s'applique aussi bien aux espaces verts communaux et voiries qu'aux jardins des citoyens. La commune sert de moteur et d'exemple dans ce projet. Expériences de quartiers sans pesticides déjà menées : http://www.adalia.be/vpage.php?id=182
ADALIA – « Semaine sans pesticide »: outils de communication et organisation de cette semaine

PUBLIC CIBLE

Tout public

LOCALISATION

L'ensemble du territoire communal.

PROMOTION/PUBLICITÉ

Membres PCDN, Journal A 'scrienn', courriel, stand PCDN

ESTIMATION BUDGETAIRE ET SOURCE DE FINANCEMENT

Sans impact

FICHE N° : II.4.4 GT2

Ensemencer avec des mélanges pour prés fleuris à faucher et éviter les tontes

OBJECTIF GÉNÉRAL ET PARTICULIER : II. Protection des espèces
OBJECTIF PARTICULIER : 4. Gestion différenciée

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

Favoriser par la plantation d'une prairie fleurie de plantes indigènes mellifères, un milieu naturel favorables aux insectes butineurs. Au vu de nombreux problèmes rencontrés par les pollinisateurs, cette action devrait permettre de favoriser l'accès à des ressources alimentaires pour les abeilles mellifères autant que pour les abeilles sauvages.

Esthétiquement, ce sera aussi un plaisir pour les passants

INTERÊT AU NIVEAU DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

De multiples facteurs causent la disparition des pollinisateurs :

- L'utilisation de pesticides empoisonnant les abeilles

- Les changements de pratiques agricoles avec notamment des fauches précoces causant la disparition d'habitats favorables et privant les pollinisateurs de leurs ressources alimentaires

- L'introduction de plantes mellifères exotiques « détournant » les butineurs de leur mission première qui est la pollinisation des espèces indigènes

La transformation de pelouses rases en réservoirs de biodiversité sera favorable aux insectes butineurs, aux petits rongeurs, aux oiseaux et aux insectes.

INTERÊT AU NIVEAU DE LA SENSIBILISATION

-Les prairies fleuries concilient efficacité et esthétique. Leur charme facilite la sensibilisation à la biodiversité et permet aux citoyens de mieux appréhender le choix de l'Administration communale en matière de gestion des espaces verts, bords de route, …

-Mettre en évidence le nombre de tonte qui diminue lorsqu'on a remplacé la pelouse par une prairie fleurie

-C'est un moyen pour se débarrasser de la mousse

CALENDRIER ET ETAPES DE RÉALISATION

CT/MT/LT

-appel aux candidats
-choix de(s) l'emplacement(s)/étude du sol
-évaluation par rapport à la surface en comparant les coûts
-choix des mélanges de plantes fleuris indigènes certifiées (ecosem et ecoflora) et aussi organisation de ballade pour récolter des graines
-préparation du sol et semis
-entretien
-plan de gestion.

PARTENAIRE(S)

Partenaires PCDN : pour trouver des lieux
Citoyens : visite de leur jardin
ADESA, Natagora (ASBL) : conseils, outils de communication, conférences
Cercle horticole

PUBLIC CIBLE

Tout public

LOCALISATION

L'ensemble du territoire communal. Les sites sont à déterminer

PROMOTION/PUBLICITÉ

Membres PCDN, Journal A 'scrienn', courriel, stand PCDN, panneaux d'informations

ESTIMATION BUDGETAIRE ET SOURCE DE FINANCEMENT

1kg de graines de fleurs : 700€ (300g de fleurs/100m^2)

FICHE N° : II.4.5 GT2

Aménager des espaces pour la biodiversité le long des chaussées qui traversent les villages

OBJECTIF GÉNÉRAL : II. Protection des espèces /
OBJECTIF PARTICULIER : 4. Gestion différenciée

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

La Commune de Braine le Château / Wauthier Braine est traversée de long en large par deux chaussées (le tracé Halle – Nivelles et la chaussée rue de Tubize /Chaussée de Mont St Pont) et coupée par une autoroute à hauteur de la limite entre Braine le Château et Wauthier Braine.

L'occupation du sol (maisons de rangées, villas, appartements, bâtiments, hangars) est importante le long des chaussées et la circulation y est très dense également.

Afin d'embellir les lieux et la vue et de réduire les nuisances, il y a lieu de faire une sélection de quelques endroits à titre expérimental :

- Pour y aménager les abords des chaussées de manière diversifiée (talus, paysagé, plantations, arbustes, haies, prés fleuris)

- Et gérer ces endroits de manière différenciée et écologique afin de faire face ou d'atténuer certaines nuisances (vue, bruit, passage,…).

INTERÊT AU NIVEAU DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

- Embellir les abords de la chaussée pour rendre les accès à la Commune plus attrayants. Développer des structures plus vertes à certains endroits. Dégager certains autres endroits pour agrémenter la vue et la perspective.
- À terme, maintenir et améliorer la biodiversité des milieux et compenser la fracture de transit biologique causé par les axes routiers à haute fréquentation.
  « En cas de réalisation du contournement routier Sud, dans les secteurs les plus sensibles (essentiellement au Sud des bois d'Apechau et du Chapitre) : mise en place de structures permettant la conservation de couloirs écologiques : passerelles vertes, tunnels à faune, voire mise en souterrain de la route de contournement dans les tronçons sensibles si la topographie le permet. » Voir étude du réseau écologique.

INTERÊT AU NIVEAU DE LA SENSIBILISATION

Démontrer l'intérêt et la faisabilité d'une méthode de gestion écologique pour divers types de milieux (linéaires et de lisière, surfaces ouvertes) entretenus par les services communaux (une action pilote d'expérimentation et de démonstration pour chaque type de milieu)

CALENDRIER ET ETAPES DE RÉALISATION

MT/LT

Etapes de réalisation :

1. Vérifier auprès du Responsable Conseil en Environnement de la Commune de Braine le Château si un relevé des endroits a déjà été fait. Si des endroits ont été sélectionnés suite à ce relevé et si des projets y ont été proposés ?

2. En automne/hiver, effectuer un relevé de quelques endroits sur le territoire de la commune situés le long des chaussées de Nivelles, Halle, Tubize et Mont St Pont. Autoroute et pont et sous-pont de l'autoroute et également le long de certains grands axes du Zoning de Wauthier Braine.

3. Définir les besoins et convenir des moyens (techniques et humain) et objectifs avec le Conseil Communal/province/région. En tenant compte bien entendu de toutes les règles de sécurités routières en vigueurs le long des axes routiers.

4. Au printemps : Approche individualisée de chaque endroit et proposition et réalisation de développement adapté (aménagement de sol, nivellement, plantations spécifiques (buissons, haie, arbres, prés fleuris)).

5. En même temps définir une gestion différenciée adaptée, variée et la moins coûteuse suivant un planning saisonnier clairement prédéfini (taille, fauchage tardif, désherbage mécanique ou thermique, broyage, évacuation des fauches,…)

6. Observation, suivi et évaluation durant 3 ans chaque fin de saison avec le Conseil Communal et les services communaux concernés. Certains axes sont du ressort de la province ou la région. Ces instances et leurs services devront être sensibilisés et intégrés comme partenaires au projet.

Calendrier de réalisation de l'action :

1. Année 1 : sélection d'endroits avec potentiel intéressant de gestion différenciée ou et présentant un intérêt pour une verdurisation, pour une plus belle vue ou perspective et pour une végétation diversifiée et adaptée.

2. Année 2 : mettre en œuvre un programme de gestion et d'observation sur 5 à 10 zones pilotes d'expérimentation

3. Année 3 : validation/amélioration des techniques

4. Année 4 : extension de la méthode de gestion à d'autres zones

PARTENAIRE(S)

Partenaires PCDN
Service travaux de la Commune de Braine le Château
Pôle Wallon de Gestion Différenciée (6 personnes)
Natagora (section locale de Braine le Château)
Contrat de Rivière Senne
Adesa (section locale de Braine le Château)
Services provinciaux et régionaux.

PUBLIC CIBLE

Riverains et services techniques

LOCALISATION

Le long des chaussées. Zones précises à déterminer

PROMOTION/PUBLICITÉ

Membres PCDN, Journal A 'scrienn', courriel,…

ESTIMATION BUDGETAIRE ET SOURCE DE FINANCEMENT

A définir en fonction des endroits sélectionnés et les aménagements requis.

Appel à projet Entreprise nature du Réseau Wallonie nature – SPW

Plan Maya

Semaine de l'arbre

FICHE N° : II.4.6 GT3

Mettre en place un plan en faveur de la biodiversité dans le zoning de Wauthier-Braine et sensibiliser les entreprises

OBJECTIF GÉNÉRAL ET PARTICULIER : II. Protection des espèces / 4. Gestion différenciée

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

Sensibiliser les entreprises à réaliser des aménagements en faveur de la biodiversité et la mise en place d'une gestion différenciée de leur terrain (planter des arbres fruitiers, ne plus tondre régulièrement, plantations de haies, placement de ruches, …)

INTERÊT AU NIVEAU DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

Relier les zones de verdure Nord-Sud.

INTERÊT AU NIVEAU DE LA SENSIBILISATION

Le personnel des entreprises pourraient être sensibilisé et bénéficier de la récolte de fruits.

CALENDRIER ET ETAPES DE RÉALISATION

LT

1. S'informer si des primes ou aides aux entreprises son offertes par d'autres organisme (RW, PCDR,...).

2. Répertorier les entreprises pouvant faire l'objet de plantations. Faire un courrier (questionnaire) aux entreprises les incitant à participer au projet.

La brochure « Nature et entreprises mode d'emploi:
http://www.natagora.be/fileadmin/Reseau_nature/PDFs/Broch._Nature_Entreprise.pdf

PARTENAIRE(S)

Responsable du projet : Pierre Vandromme
Partenaires PCDN
Les croqueurs de pommes du Nord-Pas de Calais.
Made In Abeille pour placer des ruches.

CCATM.
IBW.

PUBLIC CIBLE

Entreprises du zoning

LOCALISATION

Parc industriel de Wauthier-Braine

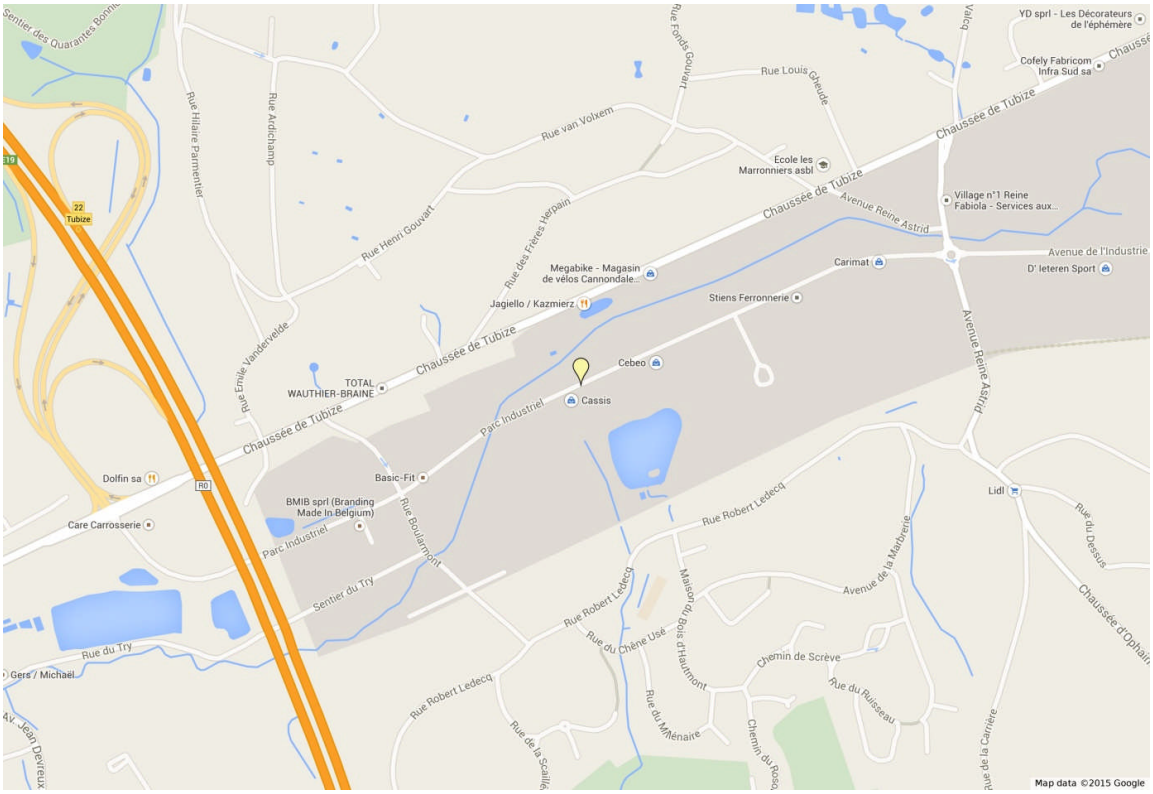

PROMOTION/PUBLICITÉ

Membres PCDN, Journal A 'scrienn', courriel,...

ESTIMATION BUDGETAIRE ET SOURCE DE FINANCEMENT

A déterminer en fonction des actions.

Participation directe des entreprises

Réseau Wallonie nature – projet pilote Entreprise nature